



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC

Avis de promulgation du règlement n° 298-2025

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Preissac, lors de la séance spéciale tenue le 16 décembre 2025 :

*Règlement numéro 298-2025 intitulé,
RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026*

Ce règlement a pour objet la fixation des taux de taxes foncières, des tarifs pour les services, des compensations et des conditions de perception.

Ce règlement est disponible sur le site Internet preissac.com/règlements-municipaux ou au bureau municipal situé au 6 rue des Rapides, Preissac, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 1^{er} janvier 2026.

Donné à Preissac, ce seize décembre deux mille vingt-cinq.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 décembre 2025.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin
Directeur général et greffier-trésorier
